

**FEDERATION DEPARTEMENTALE DES SYNDICATS
D'EXPLOITANTS AGRICOLES DES SAVOIE**

Fédération

**40 Rue du TERRAILLET
73190 SAINT BALDOPH**

Exercice clos le 30 septembre 2023

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
COMPTES ANNUELS**

 **Des experts à votre service.**

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE inscrite aux tableaux de l'Ordre des régions : Bretagne, Centre-Val de Loire, Île-de-France, Normandie, Pays de Loire

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
membre de la Compagnie Régionale
Ouest-Atlantique

SIÈGE SOCIAL :
Parc Technopole – Rue Albert Einstein
53810 CHANGÉ

ADRESSE POSTALE : Parc Technopole - Rue Albert Einstein - CS 83006 - 53063 LAVAL Cedex 9
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 7 809 300 € - RCS LAVAL 557 150 067 - N° D'IDENTIFICATION FISCALE FR 48 557 150 067 - CODE APE 6920Z

1 / 14

**FEDERATION DEPARTEMENTALE DES
SYNDICATS D'EXPLOITANTS
AGRICOLES DES SAVOIE**

Fédération

40 Rue du TERRAILLET

73190 SAINT BALDOPH

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2023**

Aux Adhérents de la FDSEA DES SAVOIE,

I – Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **FEDERATION DEPARTEMENTALE DES SYNDICATS D'EXPLOITANTS AGRICOLES DES SAVOIE** relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération à la fin de cet exercice.

II- Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

III – Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous nous sommes assurés que les règles et méthodes décrites dans l'Annexe sont correctement appliquées, que les créances et dettes sont correctement évaluées et tiennent compte d'éventuelles dépréciations à la date de clôture. Nos travaux ont notamment consisté à vérifier l'encaissement de vos créances et l'apurement de vos dettes du 30 septembre 2023.

IV – Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données les documents adressés sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport financier du trésorier.

V – Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relative aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au Président de votre Fédération d'évaluer la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fédération ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration du 12 décembre 2023.

VI – Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fédération.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

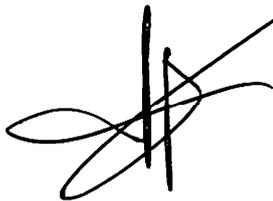
- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles

de mettre en cause la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Tassin,
Le 15 janvier 2024

FITECO
Représenté par Philippe BECKER
Commissaire aux Comptes

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2023 12			Exercice N-1 30/09/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	12 186	12 186				
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	121 986	112 138	9 848	12 194	2 345	19.23
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>							
Immobilisations financières (1)							
Participations et Créances rattachées	561 014	85 000	476 014	393 664	82 350	20.92	
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres	250		250	250			
Total I	695 436	209 323	486 113	406 108	80 005	19.70	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	187 446	30 987	156 459	364 975	208 516	57.13
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	264 769		264 769	145 592	119 177	81.86
	Valeurs mobilières de placement	674 545		674 545	786 211	111 666	14.20
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	292 059		292 059	105 325	186 733	177.29
Charges constatées d'avance (2)	20 598		20 598	34 706	14 109	40.65	
Total II	1 439 415	30 987	1 408 428	1 436 809	28 381	1.98	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 134 851	240 310	1 894 541	1 842 917	51 624	2.80	

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		30/09/2023	12	30/09/2022	12	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles	934 876		934 876			
Réserves pour projet de l'entité							
Autres							
Report à nouveau	322 191		311 170		11 021	3.54	
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	14 099		11 021		3 077	27.92	
Situation nette (sous total)	1 271 166		1 257 067		14 099	1.12	
Fonds propres consommables							
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
Total I	1 271 166		1 257 067		14 099	1.12	
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés						
Total II							
PROVISIONS	Provisions pour risques	22 553		62 847		40 294	64.11
	Provisions pour charges						
	Total III	22 553		62 847		40 294	64.11
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières diverses	500		500			
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	32 731		14 242		18 489	129.82
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales	383 203		169 509		213 694	126.07
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	66 984		234 997		168 014	71.50
Instruments de trésorerie							
Produits constatés d'avance	117 405		103 755		13 650	13.16	
Total IV	600 822		523 003		77 819	14.88	
Ecarts de conversion passif (V)							
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 894 541		1 842 917		51 624	2.80	

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

419 248

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/09/2023	12	30/09/2022	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations						
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service	900 132		804 049		96 083	11.95
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	211 252		203 329		7 923	3.90
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	24 062		18 957		5 105	26.93
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits	484		30		453	NS
Total I	1 135 930		1 026 365		109 565	10.68
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	311 919		338 171		26 252	7.76
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	41 953		38 461		3 492	9.08
Salaires et traitements	570 464		387 883		182 581	47.07
Charges sociales	230 005		164 770		65 235	39.59
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	7 069		17 321		10 252	59.19
Dotations aux provisions						
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	949		91		858	941.12
Total II	1 162 358		946 697		215 662	22.78
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	26 428		79 669		106 097	133.17

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	30/09/2023	12	30/09/2022	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	6 361		422	7.11
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		5 939		
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total III	6 361	5 939	422	7.11
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV				
2. Résultat financier (III-IV)	6 361	5 939	422	7.11
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	20 067	85 607	105 675	123.44
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	26 122	12 966	13 156	101.47
Sur opérations en capital	40 294	12 007	28 287	235.59
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Total V	66 416	24 973	41 443	165.95
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion		99 559	99 559	100.00
Sur opérations en capital	32 250		32 250	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Total VI	32 250	99 559	67 309	67.61
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	34 166	74 586	108 752	145.81
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)	1 208 707	1 057 277	151 430	14.32
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	1 194 608	1 046 256	148 353	14.18
5. EXCEDENT OU DEFICIT	14 099	11 021	3 077	27.92

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	11 196		990
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	118 253		3 733
TOTAL	118 253		3 733
Autres participations	478 664		82 880
Prêts, autres immobilisations financières	250		
TOTAL	478 914		82 880
TOTAL GENERAL	608 362		87 603

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			12 186	12 186
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			121 986	121 986
TOTAL			121 986	121 986
Autres participations		530	561 014	561 014
Prêts, autres immobilisations financières			250	250
TOTAL		530	561 264	561 264
TOTAL GENERAL		530	695 436	695 436

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	11 196	990		12 186
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	106 059	6 079		112 138
TOTAL	106 059	6 079		112 138
TOTAL GENERAL	117 254	7 069		124 323

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	990				
Matériel de bureau informatique mobilier	6 079				
TOTAL	6 079				
TOTAL GENERAL	7 069				

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	62 847		40 294		22 553
TOTAL	62 847		40 294		22 553

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur autres immobilisations financières	85 000				85 000
Sur comptes clients	30 987				30 987
TOTAL	115 987				115 987
TOTAL GENERAL	178 834		40 294		138 540

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	250	250	
Autres créances clients	187 446	187 446	
Taxe sur la valeur ajoutée	713	713	
Débiteurs divers	264 056	264 056	
Charges constatées d'avance	20 598	20 598	
TOTAL	473 062	473 062	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	500	500		
Fournisseurs et comptes rattachés	32 731	32 731		
Personnel et comptes rattachés	211 052	211 052		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	134 872	134 872		
Taxe sur la valeur ajoutée	34 377	34 377		
Autres impôts taxes et assimilés	2 902	2 902		
Autres dettes	66 984	66 984		
Produits constatés d'avance	117 405	117 405		
TOTAL	600 822	600 822		

Variation des fonds propres

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	197 755
Total	197 755

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	75 261
Autres dettes	44 581
Total	119 843

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	20 598
Total	20 598
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	117 405
Total	117 405

Subventions d'équipement

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements reçus

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Inventaire du portefeuille de valeurs mobilières